

# **PROJET PEDAGOGIQUE GLOBAL**

## **POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'AMARRAGE**

- Partie I : Projet pédagogique global pour l'ensemble des services de l'Amarrage
- Partie I : Projet pédagogique spécifique de l'Amarrage
- Partie II : Projet pédagogique spécifique du Cabestan, de l'Estacade et du Gréement
- Partie III : Projet pédagogique spécifique du Chenal

# PARTIE I

## PROJET PEDAGOGIQUE GLOBAL POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'AMARRAGE

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Bénéficiaires</b>                                       | <b>4</b>  |
| <b>2. Structure du service</b>                                | <b>4</b>  |
| 2.1. L'Assemblée générale                                     |           |
| 2.2. Le conseil d'administration                              |           |
| 2.3. Organisation des services et du personnel                |           |
| 2.4. Les fonctions  |           |
| <b>3. Méthodologie</b>  | <b>6</b>  |
| 3.1. Finalité   |           |
| 3.2. Missions   |           |
| 3.3. Les connaissances - voir annexes (thérapie brève et CNV) |           |
| 3.4. Les valeurs  |           |
| 3.3 Pratiques professionnelles                                |           |
| 3.5.1.Travail en co-intervention                              |           |
| 3.5.2.Travail avec le jeune                                   |           |
| 3.5.3.Travail avec le système familial                        |           |
| 3.6 Un cadre d'entretien                                      |           |
| 3.7 Evaluation  |           |
| <b>4 Outils</b>   | <b>12</b> |
| 4.1. Renforcement positif et sanctions                        |           |
| 4.2. Le mandat  |           |
| 4.3. Les entretiens familiaux et individuels                  |           |
| 4.4. Les rencontres   |           |
| 4.5. Le temps   |           |
| 4.6. Les formations   |           |
| 4.7. Supervisions   |           |
| 4.8. Réunions   |           |
| 4.8.1. Réunion équipe éducative                               |           |
| 4.8.2. Réunion pédagogique                                    |           |
| 4.8.3. Réunion des responsables                               |           |
| 4.8.4. Conseil pédagogique                                    |           |
| 4.9. Réunions des jeunes                                      |           |
| 4.10 Le projet de travail                                     |           |
| 4.11. Les rapports  |           |
| 4.12. Agenda  |           |
| 4.13. Cahier d'information par jeune                          |           |
| 4.14. Les règles de vie                                       |           |
| 4.15. Le Projet Educatif Individualisé (PEI)                  |           |
| 4.16. Les Stages-Action                                       |           |
| <b>5. Moyens</b>  | <b>16</b> |
| 5.1. L'hébergement  |           |
| 5.2. L'appartement supervisé                                  |           |
| 5.3. Le sport-aventure  |           |
| 5.4. Les séjours de rupture                                   |           |
| 5.5. Le patrimoine local                                      |           |
| 5.6. Collaboration avec les autres services                   |           |
| <b>6. Annexes</b>   | <b>18</b> |
| 6.1 La thérapie brève   |           |
| 6.2 La communication non violente (CNV)                       |           |
| 6.3 Travail spécifique lié au Code 9 (mise en autonomie)      |           |
| 6.4 Travail spécifique lié au cde M (retour en famille)       |           |

## **1. Bénéficiaires**

L'Amarrage et ses services prennent en charge, d'une part, des jeunes relevant du titre II, chapitre III, section II de la loi du 8 avril 1965, et d'autre part, des jeunes connaissant des difficultés telles que reprises dans l'article 2 du décret de mars 1991.

Le présent décret s'applique :

- Aux jeunes en difficulté ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.
- A tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers.

Toutes les situations prises en charge par nos services sont envoyées par une autorité mandante (SAJ, SPJ, TJ).

## **2. Structure du service**

### **2.1. L'Assemblée générale**

Elle se réunit une fois par an :

- Pour approuver les comptes et budget
- Pour nommer les administrateurs
- Pour échanger ses avis sur les projets.

Elle peut également se réunir de manière extraordinaire tel que précisé dans les statuts de l'A.S.B.L.

### **2.2. Le conseil d'administration**

Le conseil est composé de personnes choisies pour leur intérêt au projet et leurs compétences. Il se réunit régulièrement pour faire le point sur les projets en cours, la gestion, échanger des avis et prendre des décisions relatives au contexte tant interne qu'externe.

Des commissions sont formées si nécessaire en fonction des événements ou des projets. Ces commissions concernent différents registres tels que : financier, immobilier, gestion du personnel et autres. Le directeur tient informé le président du contenu des commissions. Chaque réunion fait l'objet d'un rapport écrit.

### **2.3. Organisation des services et du personnel**

- 1) 1 ETP direction
- 2) 0,5 ETP coordinatrice pédagogique
- 3) 0,5 ETP coordinatrice administrative et financière
- 4) 1,75 ETP secrétariat
- 5) 2,5 ETP personnel d'entretien
- 6) 2 ETP psychosocial réparti comme suit : 0,5 ETP Cabestan ; 0,5 ETP Estacade, 0,5 ETP Grément, 0,5 ETP Chenal
- 7) 4 ETP éducateur responsable
- 8) 11,5 ETP éducateur

### **2.4. Les fonctions**

#### **A. Membre administrateur**

Est responsable du fonctionnement de l'A.S.B.L. dans le respect des lois, des réglementations et du projet pédagogique.

#### **B. Membre de l'assemblée générale**

Est garant de la bonne gestion de l'A.S.B.L.

Assure la mise en œuvre de la mission générale de l'A.S.B.L.

#### **C. Directeur**

La direction est responsable de la gestion générale au quotidien sur le plan pédagogique, administratif, comptable et du personnel.

#### **D. Coordinateur pédagogique**

A pour mission de garantir la cohérence des projets pédagogiques et d'assurer l'adéquation entre ceux-ci et le fonctionnement au quotidien.

#### **E. Coordinateur financier et administratif**

A pour mission de veiller à la bonne coordination financière et administrative du service.

#### **F. Secrétaires**

Assurent au niveau général la bonne gestion administrative et comptable au quotidien et veillent à la cohérence.

#### **G. Responsable de la communication**

A pour mission de développer les outils de communication nécessaires au bon fonctionnement et à la visibilité du service.

#### H. Travailleur psychosocial

Dans le cadre du mandat, le travailleur psychosocial met tout en œuvre pour répondre aux objectifs fixés dans le mandat et dans ce sens, il est inducteur de changement du fonctionnement familial. Cela exige un travail de collaboration « avec » l'enfant, sa famille, les éducateurs ainsi que tous les intervenants gravitants autour de l'enfant, dans l'intérêt de ce dernier.

#### I. Responsable de service

Coordonne la gestion du foyer ou du projet au quotidien

#### J. Educateur

En relais avec la famille, il met les moyens en œuvre pour contribuer à l'éducation de l'enfant dans l'intérêt général de celui-ci.

#### K. Aide ménagère

Assure l'entretien ménager des maisons d'accueil et apporte une aide dans l'accomplissement de diverses tâches ménagères.

#### L. Responsable d'atelier

Veille au bon entretien du matériel éducatif et pédagogique. Organise des ateliers avec les jeunes dans le cadre du Chenal.

### **3. Méthodologie**

#### **3.1. Finalité (valeur à laquelle on adhère)**

Accompagner les jeunes et les familles en activant leurs compétences et leurs ressources.

Permettre une réinsertion du jeune en famille dans les meilleures conditions

Permettre aux intéressés de restaurer, améliorer et maintenir les liens avec son environnement

Consolider, affiner et travailler la capacité d'être responsable du jeune

### **3.2. Missions**

Nos services ont pour mission :

1. D'organiser l'accueil collectif et l'éducation des jeunes qui nécessitent d'une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial de vie.
2. Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion dans leur milieu de vie des jeunes suite à une période d'hébergement.
3. Assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome suite à l'hébergement.

### **3.3. Les connaissances**

Chaque travailleur rejoint une équipe de travail avec un savoir théorique qu'il a acquis par ses études ou des formations. Ce rassemblement des savoirs constitue un puits de connaissances enrichissant pour le service. En fonction des situations rencontrées, cette interaction de savoirs crée des débats contradictoires et amène des discussions argumentées, intéressantes pour autant qu'elles aident les bénéficiaires essentiellement.

Au niveau institutionnel, afin de donner certains repères, nous avons opté pour le courant systémique qui nous semble le plus adapté à notre contexte d'intervention. Plus précisément, au quotidien, notre intervention est inspirée par Guy Ausloos qui nous séduit par son approche positive des familles. Pour celui-ci, il y a une série de postulats qui sont indispensables pour travailler avec les familles. Pour exemple, il défend entre autre :

- la compétence des familles ; il faut partir de ce qui va
- le respect des bénéficiaires
- L'honnêteté de l'intervenant
- Le climat de confiance
- L'importance du premier contact
- L'implication de l'intervenant
- ...

Nos procédures d'intervention ont été en grande partie inspirées et retravaillées à partir des conceptions de Guy Ausloos. Il en va ainsi pour les procédures d'admission, la méthodologie d'entretien, le travail en co-intervention et un ensemble de techniques. De plus, un travail de sensibilisation des équipes en thérapie systémique brève a été dispensé à l'ensemble du personnel socio-éducatif. Les équipes ont également été formées à la CNV (Communication Non Violente).

voir annexes: **6.1, 6.2**

### **3.4. Les valeurs**

Si nous sommes des professionnels, nous sommes avant tout des hommes et des femmes qui avons chacun et chacune une histoire personnelle faite d'expériences de vie. Chacun décodera les situations en fonction de ses capteurs, ses perceptions, ses croyances. L'institution veillera à organiser le partage des représentations et penser celles-ci comme outil de travail utile à une communauté. L'institution a également un vécu à partir duquel elle construit et défend une série de valeurs. Ces valeurs sont donc présentes dans notre intervention éducative et psychosociale et marque aussi notre manière de nous organiser et de nous structurer. Voici quelques-unes de nos valeurs ayant un impact direct sur notre manière d'agir et de penser :

- La famille
- L'amitié
- L'ouverture
- Le respect de l'autre et de soi
- L'école et la formation
- La morale
- La justice
- L'engagement
- La qualité relationnelle
- La qualité de l'accueil
- La reconnaissance
- La confiance
- La convivialité
- La tolérance
- Et le dialogue à propos de ces valeurs.

### **3.5. Pratiques professionnelles**

#### **3.5.1. Travail en co-intervention**

Le travail en co-intervention organise à la fois l'intervention éducative et psychosociale. Lors des entretiens, l'éducateur a deux rôles :

- témoigner de l'intérêt du jeune ;
- renforcer la position des parents, les soutenir et connoter positivement leurs comportements ou interventions.

Il défend le lien, leur place de parent et relève le positif afin de redynamiser le parent « aimant ». Pour intervenir dans ce sens, l'éducateur doit avoir la croyance profonde que le parent aime son enfant à sa manière. Au quotidien, l'éducateur est constamment le relais entre l'enfant et ses parents (ex. : l'enfant revient de l'école avec de beaux points, l'éducateur propose de téléphoner à ses parents pour l'annoncer). Il est important de pousser les parents à téléphoner eux-mêmes afin de redynamiser le potentiel parental.

Il soutient la culture familiale car présenter nos propres croyances a moins d'effet que de cultiver la reconnaissance de la famille et de sa propre culture. L'éducateur organise tout ce qui est concret en collaboration avec les parents.

#### L'intervenant psychosocial

Il a un regard méta sur la relation :

- Jeune - famille
- Jeune - éducateur
- Famille - éducateur

C'est une position privilégiée dont il doit profiter pour pouvoir proposer aux éducateurs un comportement différent de ce que l'enfant a connu. En fonction du problème défini par le mandant, l'intervenant psychosocial définit le système pertinent, c'est-à-dire le système qui entretient le problème actuellement. Il doit déterminer avec chacun ce qui lui pose problème dans le cadre du mandat afin de voir qui est client pour travailler quoi. Il cherche ensuite avec le jeune et sa famille quelles sont leurs tentatives de solutions par rapport au problème posé. Il prend le temps de faire exprimer par chacun ce qu'il a tenté de mettre en place et les réactions, les résultats que cela a donnés. Il tente de comprendre l'enchaînement des faits en termes concrets et de recadrer les tentatives inefficaces comme telles, afin de permettre à son interlocuteur de s'ouvrir à d'autres expériences. Ensuite, en s'appuyant sur les compétences parentales et les compétences du jeune, l'intervenant psychosocial peut proposer de nouvelles expériences qui pourraient permettre de modifier certaines perceptions de la réalité. L'intervenant psychosocial va donc tenter de changer la boucle relationnelle qui entretient le problème, pas les individus qui souffrent du problème. La relation qui est sensée le plus changer est la relation jeune – famille et l'intervenant psychosocial est responsable de ce changement (pas l'éducateur). Il doit donc cerner la boucle de rétroaction qui crée le problème pour pouvoir agir dessus.

Il effectue ce travail à travers des entretiens individuels avec le jeune et sa famille. Lors des entretiens familiaux, si la place de l'éducateur est claire, les parents sont dans une position de confiance ; on peut alors travailler les stratégies d'activation des compétences parentales et réfléchir avec eux à une manière différente de mettre leurs compétences en œuvre. L'intervenant psychosocial est donc inducteur de changement.

### 3.5.2. Travail avec le jeune

De manière générale :

Tout en restant cadrant, l'éducateur mettra en avant les compétences du jeune pour permettre de développer : le respect mutuel, l'estime de soi, la confiance, l'épanouissement affectif, intellectuel et moral, le sens des responsabilités ...

Un éducateur garant est désigné pour chaque jeune. A l'intérieur de son rôle éducatif, le garant est responsable de l'ensemble des démarches liées au projet du jeune. Les autres éducateurs participent aussi à ces démarches. Cette participation est une richesse sur le plan du travail pluridisciplinaire en équipe.

L'éducateur et le garant psychosocial offrent un soutien individuel et une écoute attentive du jeune. Des entretiens ont pour but de travailler les relations du jeune avec sa famille, son réseau familial ou personnel.

### Préparation à l'autonomie

L'apprentissage progressif à l'autonomie matérielle, sociale, affective est expérimenté par une phase d'hébergement évaluée en équipe. Un projet d'autonomie est mis en place pour les jeunes de plus de 16 ans dont les conditions familiales ne permettent pas une réinsertion.

Voir: annexe **6.3**.

### 3.5.3. Travail avec le système familial

• De manière générale, le travail avec la famille consiste à :

1. Accompagner la famille dans le développement d'un projet de vie qui lui soit personnel et spécifique et la soutenir dans le vécu des différents aspects (relationnel, matériel,...) que revêt la vie commune et familiale au quotidien.
2. Travailler des problèmes concrets en observant la manière dont ils ont tenté d'y faire face précédemment pour essayer un nouveau type d'interaction qui provoquera une réponse différente et qui sera donc susceptible de faire évoluer positivement la situation.
3. Aider les intéressés à rétablir la confiance à travers le dialogue en s'appuyant sur les liens familiaux et tenter de dégager le plus petit commun dénominateur ou le consensus inattaquable de base sur lequel s'appuie notre travail.

4. A la demande du jeune : en vue de l'aider à grandir, le travailleur psychosocial veillera à permettre aux familles et aux jeunes de se réapproprier son histoire.
5. Accompagner la famille dans la prise de connaissance et l'utilisation des outils d'insertion afin qu'au terme de notre aide, ils puissent utiliser les services dont ils pourraient avoir besoin.

Afin de réaliser ce travail, nous nous appuyons sur quelques concepts prioritaires:

#### Le premier contact

Le premier moment de la rencontre entre les parents et l'équipe est un moment important car les parents sont, à priori, menacés par les éducateurs qui vont vivre avec leur enfant. L'éducateur doit constamment requalifier la famille. Le psychosocial donne la possibilité aux parents d'expliquer le problème qu'ils souhaitent travailler et aborder ce que l'on va faire ensemble.

#### La compétence des familles

Le travail psychosocial consistera à déterminer et développer l'identité parentale en tenant compte des limites de chacun et en mobilisant autrement les ressources et les compétences. Le travail avec les familles part de la croyance profonde en la compétence des familles à résoudre leurs propres problèmes.

#### Le travail de renforcement positif

Dans nos interventions, il ne faut pas revenir constamment sur le passé, sur ce qui n'a pas été fait, mais plutôt réfléchir à ce que l'on peut mettre en place aujourd'hui, sur quel positif s'appuyer.

Le travail familial peut déboucher sur une décision de préparation à un retour en famille. Dans cette perspective, nous suivons une procédure précise.

Voir annexe: point **6.4**.

### **3.6. Un cadre d'entretien**

Les rencontres se déroulent au rythme fixé avec la famille, prioritairement en institution et au besoin en famille. Ce rythme peut être plus soutenu compte tenu du projet du jeune et de la durée de prise en charge. Les entretiens se limiteront à une durée de 1h. Dans le cadre du mandat, nous veillerons à fixer un contenu pour chaque entretien. C'est le psychosocial qui mène l'entretien et qui décide des personnes présentes.

### **3.7. Entretien d'évaluation**

L'évaluation de la situation sera analysée sur base du projet de départ ; ces évaluations sont déterminées pour le projet et se font dans nos locaux. Ce moment permet de faire le point sur la situation et de déterminer la suite du contenu du travail. Un rapport est envoyé à l'autorité mandante afin de l'informer de l'évolution de la situation. Le contenu du rapport sera échangé avec la famille et le jeune. Dans tous les cas, l'autorité mandante est également tenue informée des éléments importants et imprévus.

## **4. Outils**

### **4.1. Renforcement positif et sanctions**

En vue d'encourager le jeune dans la mise en œuvre de son projet de vie, l'éducateur veillera à distribuer des signes de renforcement positif. Cette attitude aide le jeune à prendre confiance en lui. D'autre part, une sanction sera donnée lorsque le jeune dépasse les limites et le cadre fixé par les règles de fonctionnement ou par l'adulte. En aucun cas, les sanctions ne seront ni dégradantes, ni humiliantes et ne pourront avoir un effet traumatisant. Les sanctions seront adaptées à la personnalité du bénéficiaire et en fonction des faits commis. Le plus souvent, les sanctions seront actives, limitées dans le temps et utilisées comme outil éducatif. Pour exemple, voici le type de sanctions possibles :

- participation aux tâches communautaires de manière plus intensive ;
- préparation d'un travail écrit en référence à un thème ;
- avancer l'heure du coucher ;
- suppression de TV, ordinateur ;
- restriction du temps de loisirs-sortie ;
- ...

Le but étant d'éviter que la situation ne se reproduise, par ailleurs le jeune sera amené à réparer son erreur et à réfléchir aux causes et effets.

### **4.2. Le mandat**

Pour mener à bien notre travail avec la famille, le mandat est utilisé dès le départ comme un outil de travail incontournable. Nous distinguerons d'une part, le mandat contenu et d'autre part, le mandat contenant.

*Le mandat contenu* : Il définit le seuil d'attente du mandant en terme de comportement attendu.

*Le mandat contenant* : Il désigne un cadre qui permet aux acteurs de présenter leurs réponses, leurs auto-solutions.

Dans les deux cas, il est important de clarifier le mandat afin qu'il énonce clairement le but de notre mission.

1. le mandant pose clairement le problème à l'origine de sa décision.
2. le mandant dit ce qu'il attend de la famille et/ou du jeune. Que devra faire la famille et/ou le jeune pour mettre fin à l'aide ?

#### **4.3. Les entretiens familiaux et individuels**

Des entretiens ont lieu avec la famille et / ou le jeune.

- famille-jeune-psychosocial-éducateur garant
- famille-psychosocial
- famille-psychosocial-éducateur garant
- jeune-psychosocial-éducateur garant
- jeune-psychosocial.

#### **4.4. Les rencontres**

Les éducateurs veilleront à entrer en contact avec les parents régulièrement pour partager ce qu'ils vivent avec l'enfant ou le jeune.

#### **4.5. Le temps**

Le rythme, les fréquences, les échéances sont des éléments influençant le travail tant pour le psychosocial que pour l'éducatif.

#### **4.6. Les formations**

La formation est prévue de plusieurs manières :

1. la formation générale pour l'ensemble du personnel pédagogique
  2. participation à des colloques et séminaires
  3. partage avec d'autres équipes.
- 1995-1996 - « *Sensibilisation à l'approche contextuelle* »  
Formateur : Charles Vanaberbeek.
  - 1996-1997 - « *Analyse du décret* »  
Formateur : Thierry Moreau
  - 1997-1998 - « *Sensibilisation à l'approche systémique* »  
Formateur : Le CEFORM  
Organisme de formation.

- *1998-1999 - « Approche de travail en co-intervention »*  
Formateur : Charles Blondiau
- *1999-2000 - « La notion de danger »*  
Formatrice : Marlyse Debruyker du SEPTJ
- *2001-2002- « Les outils pour mener à bien notre mission éducative »*  
Formateur : Jean Furnemont et Stéphan Humbert
- *2002-2008 - « Formation à la thérapie brève »*  
Divers formateurs de l'Institut Grégory Bateson de Liège

*2010 - " Formation à la Communication Non Violente "*

Formatrice: Martine Casterman, formatrice belge certifiée par le Centre pour la CNV

#### **4.7. Supervisions**

Chaque équipe est supervisée à la demande. Les problèmes soulevés sont d'abord analysés en équipe, en réunion pédagogique, avec la direction avant de faire appel à une supervision extérieure.

L'équipe psychosociale est supervisée à un rythme régulier d'une supervision toutes les 6 à 8 semaines.

#### **4.8. Réunions**

Toutes les réunions sont importantes pour assurer la cohérence de notre intervention.

##### 4.8.1. Réunion équipe éducative *Rythme : 1x tous les mois*

*Qui ?* L'équipe éducative (présence ponctuelle du garant psychosocial)

*But ?* Gérer le fonctionnement au quotidien.

##### 4.8.2. Réunion pédagogique *Rythme : 1x tous les 15 jours* (alternativement au foyer et à l'Amarrage)

*Qui ?* Réunit les éducateurs, le psychosocial et la coordinatrice pédagogique (présence ponctuelle de la direction)

*But ?* Mettre sur pied des stratégies d'actions, partage d'informations et faire le point des situations.

##### 4.8.3. Réunion des responsables *Rythme 2 x par an*

*Qui ?* Réunit les responsables de projet, le directeur, la coordinatrice pédagogique

*But ?* Réunir les personnes d'une même fonction pour dégager un avis suite aux points abordés.

#### 4.8.4. Conseil pédagogique *Rythme : 1 x par an*

*Qui ?* L'ensemble du personnel

*But ?* Rassembler les avis sur différents points de notre fonctionnement.

Coordination et analyse des travaux réalisés.

#### **4.9. Réunion de jeunes** : *Rythme : déterminé par chaque service*

*Qui ?* Tous les jeunes de la maison et deux membres de l'équipe éducative.

*But ?*

1. Se rassembler- être ensemble (c'est obligatoire pour tous)

apprendre à se parler et à s'écouter

solidarité – moyen de se donner des coups de main en se racontant son histoire, son expérience

valorisation : lieu de renforcement, toujours dans une dynamique constructive et positive.

2. Permettre aux jeunes de s'exprimer par rapport au fonctionnement de la maison dans le cadre d'un lieu formel. Ainsi, le jeune peut être acteur de changement éventuel des règles de vie et il peut davantage être preneur de ces règles.

#### **4.10. Le projet de travail**

C'est un projet établi avec la famille et le jeune. Il a le souci de clarifier «qui fait quoi», dès que l'enfant ou le jeune est pris en charge. La famille, le jeune et l'institution s'engagent chacun à effectuer certaines démarches concrètes et fixent ensemble des objectifs. Il reprend également le rythme des entretiens (entre tous les quinze jours et tous les mois) et les personnes avec qui ces entretiens se dérouleront ; il faut travailler le système pertinent (personnes impliquées dans la problématique actuelle – boucle de rétroaction autour du problème) et repérer dans ce système, les personnes qui sont « clientes ». Il est important de poser la question : y a-t-il d'autres personnes impliquées dans ce problème?

Ce projet de travail fixe le rythme des retours et reprend certaines conditions imposées par l'autorité mandante.

Ce projet est fixé au plus tard dans le mois qui suit l'entrée du jeune. Ce projet est susceptible d'évoluer compte tenu des événements et des changements.

#### **4.11. Les rapports**

La rédaction du rapport permet d'échanger l'information, de faire le point de la situation et de prendre du recul. Après un entretien d'évaluation avec la famille, l'éducateur et le psychosocial, à partir d'un canevas, apporteront leur point de vue sur l'évolution de la situation. La structure des

rappports se crée surtout à partir d'un travail d'observation , de réflexion et d'orientation. Tant le plan individuel que collectif sont pris en compte. Une confrontation a lieu en réunion pédagogique et la coordinatrice pédagogique établit le rapport final. Ce rapport est co-signé par les auteurs. Le psychosocial se charge de transmettre le rapport au mandant et d'en faire connaître le contenu aux intéressés. Les éléments importants et imprévus feront l'objet d'un rapport circonstancié, rédigé selon la nature de l'événement par l'éducateur ou par le psychosocial.

#### **4.12. Agenda**

Le cahier permet de retranscrire les activités des jeunes et de noter les rendez-vous. Ce cahier est consulté avant chaque prestation.

#### **4.13. Cahier d'information par jeune**

Au niveau de l'équipe, un cahier individualisé pour chaque jeune a pour but d'assurer le passage de l'information. Les éducateurs ayant prestés complètent tous les cahiers. Ces cahiers sont consultés avant chaque prestation.

#### **4.14. Les règles de vie**

Au niveau du fonctionnement au quotidien, les règles sont nécessaires pour déterminer clairement ce que l'on peut et donc ce que l'on ne peut pas faire.

Toutes ces règles ne sont pas immuables (voir Réunions des jeunes).

#### **4.15. Le Projet Educatif Individualisé (PEI)**

Le projet éducatif individualisé est un outil méthodologique, destiné aux intervenants. Il vise à rassembler l'équipe dans une cohérence éducative, à travers l'élaboration d'objectifs et de moyens opérationnels pour les atteindre.

#### **4.16. Les Stages-Action**

L'idée centrale du projet des stages-action est de maintenir les jeunes en décrochage scolaire dans une dynamique d'action citoyenne, positive et valorisante en dehors du système scolaire en se mettant au service des autres par le biais d'associations à caractère social.

### **5. Moyens**

#### **5.1. L'hébergement**

Notre service se caractérise, par rapport à d'autres types de services au sein de l'Aide à la Jeunesse, par l'utilisation de l'outil de l'hébergement. Cet éloignement du milieu familial est mis à profit pour permettre aux enfants de prendre du recul par rapport à leur situation familiale. Par cette

particularité, l'éducateur accompagne l'enfant ou le jeune au quotidien. Il est une prolongation de la fonction parentale. En effet, le travail éducatif touche à une multitude d'aspects très pratiques tels que : les soins, l'hygiène, les repas, la scolarité, les loisirs, ... Vivant au quotidien avec l'enfant ou le jeune, il peut exprimer le mode d'interaction de celui-ci au quotidien.

### **5.2. L'appartement supervisé**

Il peut s'agir d'un logement individuel ou de chambres d'étudiants avec un espace communautaire. Il s'agit d'un outil qui permet de travailler l'autonomie du jeune, préparer et participer à l'envol de leur enfant pour les parents.

### **5.3. Le sport-aventure**

Le sport-aventure est choisi comme outil d'intervention pédagogique permettant d'entrer en communication "autrement" avec des adolescents en décrochage ou en difficulté.

### **5.4. Séjour de rupture au Bénin**

Le séjour de rupture au Bénin permet à des adolescents en décrochage de vivre une expérience valorisante en sortant de leur contexte et en créant des interactions avec un autre environnement propice à un changement de regard de la part du jeune et de ses proches sur les difficultés vécues.

### **5.5. Le patrimoine local**

Ecole, centre sportif, centre culturel, bibliothèque, ludothèque, ...

### **5.6. Collaboration avec les autres services**

CPAS , Centre de guidance, thérapeutes, droit des jeunes, ...

## 6. ANNEXES

### **6. 1. La thérapie brève**

Les équipes s'efforcent, dans leur travail pédagogique, d'appliquer la grille de lecture de la thérapie brève. Cette approche est intéressante car elle permet d'avoir une vision interactionnelle des situations et donc de rendre à chacun sa part de responsabilité dans les difficultés vécues et la possibilité d'être acteur de changement plutôt que victime d'une situation. La thérapie brève aborde les difficultés en travaillant avec le ou les systèmes dans lequel le jeune et ses proches évoluent.

Les principes clés de cette approche sont:

- Identifier le(s) client(s) qui est/sont la/les personnes qui a/ont un problème et qui est/sont prêts à mettre en place des mesures pour que la situation change
- Préciser le(s) problème(s) tout en tenant compte du mandat
- Répertorier les différentes tentatives de solution qui ont été mises en place afin de remédier au problème
- Amener la/les personne(s) demandeuses d'un changement à adopter un virage à 180° des tentatives précédentes et inefficaces dans la résolution du problème

Cette grille servira de fil rouge à nos interventions éducatives et psychosociales qui sont discutées lors des réunions pédagogiques.

### **6.2. La communication non violente (CNV)**

La communication non violente propose une méthode qui permet en toutes circonstances d'accroître la qualité de la relation, la compréhension et les rapports entre les personnes ainsi que le respect des différences mutuelles.

La CNV permet de prendre conscience de nos perceptions, de nos émotions, de nos désirs et de nos besoins ce qui nous permet d'être précis et sincères dans la manière de nous exprimer en portant un regard sur l'autre empreint de respect et de sympathie. Les outils proposés permettent de garder un équilibre entre soi et l'autre, équilibre nécessaire à un échange empathique et constructif.

Ces outils sont utilisés dans notre travail quotidien afin de permettre une communication plus performante au niveau des échanges en équipe, avec les jeunes et les familles.

### **6.3. Le travail spécifique lié au Code 9 (mise en autonomie)**

#### **Avant le départ en kot : dès que le mandant a décidé du projet de mise en autonomie**

##### **TRAVAIL EDUCATIF**

1/ Clarification des possibilités pour la **garantie locative** (famille, CPAS, compte bloqué...), de l'attribution des allocations familiales

##### **2/ Prise en charge autonome et systématique par le jeune de tâches quotidiennes :**

- lessives
- repassage
- nettoyage de sa chambre
- préparation d'un repas par semaine
- prise en charge de la gestion de ses trajets (achat abonnement, horaires...)

**et travail dans la continuité par rapport à certains points éducatifs** qui posent plus ou moins problème au jeune : scolarité, hygiène, santé...

##### **3/ Confrontation de l'autonomie dans l'imaginaire du jeune à la réalité amené par l'éducateur :**

- comment imagines-tu le déroulement d'une journée ? en semaine ? le week-end ?
- quels sont tes besoins au niveau matériel pour vivre seul ? (un réveil, fer à repasser...)
- quelle sera l'organisation de ta semaine au niveau des activités ? (thérapie, travail scolaire, job...) élaboration des menus d'une semaine
- peux-tu réaliser une liste de courses type ? (petit déjeuner, aliment de base...)
- visite au magasin pour évaluer le budget que représente cette liste ; est-ce faisable ?
- lister les dépenses globales et les comparer au budget qui lui sera imparti (courses, thérapie, trajets, médecin...)

##### **4/ Trouver un kot et ouvrir un compte en banque :**

L'éducateur soutient le jeune dans sa recherche de kots en fonction du lieu défini avec le jeune et sa famille.

En ce qui concerne Nivelles et Braine l'Alleud, ainsi que les environs, un fichier reprenant les possibilités et les expériences de l'Amarrage est constitué et disponible.

L'éducateur accompagne le jeune dans l'ouverture d'un compte sur lequel il recevra alors son argent de poche, ensuite son budget mensuel.

##### **5/ Repérage de l'environnement :**

Gare, AMO, horaire bus, wasserette, pharmacie, médecin, banque, bureau info ville...

## **TRAVAIL PSYCHOSOCIAL**

Le garant psychosocial travaille avec le jeune en entretien les points suivants :

- Quelles sont les ressources dont le jeune dispose au niveau humain ?
- Quel est le soutien de ses parents ? Quelle place ont-ils dans son nouveau projet ?
- A-t-il des craintes par rapport à la solitude ? Il semble important de ne pas amener des craintes au jeune, mais de l'entendre dans sa position à ce moment-là ; le jeune reviendra plus facilement avec ses craintes par la suite, s'il n'a pas le sentiment de devoir donner raison à l'adulte qui lui avait « prêté » ces difficultés. Laisser la porte ouverte : « OK, si ça te pose problème un jour, on pourra en parler... ».
- A-t-il d'autres craintes vis-à-vis de ce changement ?

### **Au moment du départ en kot et de la concrétisation du projet**

Après la table ronde, le projet pédagogique est rempli par les garants et le jeune, renvoyé au mandant pour accord et ensuite à l'administration. Il est basé sur les demandes du mandant, nos exigences minimales de suivi et les demandes d'aide du jeune.

Il définit le travail qui sera effectué avec le jeune par la suite. Ce projet sera revu en fonction de l'évolution du jeune en accord avec le mandant. Il reprend les éléments suivants (en italique, ce qui correspond à nos exigences minimales).

## **TRAVAIL EDUCATIF**

Seconder le jeune dans ses démarches concernant son inscription scolaire

*responsabiliser le jeune dans sa manière de gérer sa scolarité*

*soutenir le jeune dans son projet de formation professionnelle*

aider le jeune à réaliser son projet d'autonomie avec toutes les conditions et contraintes qu'implique un tel projet, à savoir :

- la gestion du temps
- la gestion de la solitude
- la gestion de ses loisirs
- *la gestion budgétaire la gestion matérielle de son appartement*
- la gestion de sa santé physique et mentale
- la gestion de ses relations.
- accompagner le jeune dans ses démarches administratives
- aider le jeune à épargner en vue d'un projet particulier (garantie locative d'un futur logement, voyage...)

- *au vu de l'approche de sa majorité, veiller à la continuité de ses revenus*
- Autres :

Ces points seront travaillés à travers deux contacts éducatifs par semaine (dont un dans le lieu de vie du jeune) durant les deux premiers mois et le maintien d'un contact éducatif hebdomadaire durant toute la période de code 9. Certains points ont été approfondis et généralisés pour l'ensemble des jeunes, d'autres sont travaillés en fonction du jeune.

#### **Gestion budgétaire :**

Le jeune recevra son argent sur son compte toutes les deux semaines durant les deux premiers mois ; ensuite, ce sera évalué au cas par cas. En cas de dépenses importantes (ex : abonnement transport) un surplus peut être octroyé, il sera retiré du montant suivant. Tous les tickets justifiant les dépenses devront être remis au secrétariat pour la fin du mois. Si le jeune a un logement qui lui coûte plus que le budget prévu au Ministère, il doit faire une demande au mandant pour débloquer le tiers des allocations ou le prévoir sur son budget mensuel.

#### **Démarches CPAS :**

Un mois avant la majorité du jeune, les démarches doivent être entamées pour introduire une demande de RIS. Le jeune doit prévoir d'économiser pour son premier mois après ses 18 ans ou faire débloquer son compte d'allocations familiales afin de payer ce mois, car le RIS n'est touché qu'en fin de mois. Si le jeune a fait une demande de prolongation de l'aide, un contrat avec le CPAS permettra de définir clairement qui fait quoi au cas par cas.

#### **Réseau professionnel :**

- planning familial
- infor-jeunes – service de solidarité
- AMO
- Centre de guidance
- Médecins qui pratiquent le tiers payant – maison médicale
- Agence immobilière sociale – logements sociaux
- Syndicat d'initiative
- Lieux culturels – art 27
- Magasins intéressants (aldi, lidl...)

Des fiches pour les communes où nous sommes amenés à travailler existent et doivent être disponible dans chaque foyer (Nivelles, Braine l'Alleud, LLN,...) Quand une autonomie se fait dans une nouvelle commune, la fiche est construite et distribuée à toutes les maisons.

#### **TRAVAIL PSYCHOSOCIAL**

- Soutenir et encourager le jeune à gérer ses contacts avec sa famille ;
- mettre en place des entretiens familiaux entre le jeune et ses parents, entre le jeune et ses familiers ;
- permettre au jeune de s'épanouir dans sa relation avec son ami(e) tout en veillant à ce qu'il ne s'inscrive pas dans un processus de dépendance par rapport à lui/elle et qu'il puisse garder son propre projet personnel ;
- *Au vu de l'approche de sa majorité (..../..../....), examiner avec le jeune l'opportunité d'introduire une demande de prolongation d'aide au niveau du S.A.J.*

Des moments de parole et d'écoute par le garant psychosocial auront lieu au rythme d'une fois toutes les deux semaines les deux premiers mois, et ensuite au minimum une fois par mois ; ces entretiens n'ont pas de contenu prédéfinis et partiront des difficultés ou des problèmes amenés par le jeune en vue de l'aider à faire évoluer les choses de manière constructive.

Des entretiens en co-intervention pourront avoir lieu à la demande d'un des garants, du jeune ou suite à une réflexion en réunion pédagogique.

#### **Quelle place aux parents ?**

- Ce projet pédagogique construit avec le jeune sera présenté aux parents lors d'un entretien en co-intervention en présence du jeune dans son kot (s'il est d'accord).
- L'équipe éducative et le garant psychosocial se présenteront comme ouverts et disponibles pour répondre aux demandes des parents. Les entretiens suivants avec les parents auront lieu à leur demande et seront basés sur ce qu'ils amèneront comme problème.

**Les rapports d'évaluation** seront préparés avec le jeune, lus aux parents avec une possibilité de réaction de leur part en présence du jeune et des deux garants. Il sera ensuite envoyé au mandant. Le premier rapport sera rédigé après trois mois de code 9 puis tous les six mois.

#### **6.4. Le travail spécifique lié au Code M (Retour en famille)**

**Entretien de préparation avec la famille**, avant le rendez-vous chez le mandant où nous voulons amener le projet de retour en famille, permet de réfléchir ensemble :

- Quelle est la demande des parents ? du jeune ?
- Quelle aide attendez-vous de nous ?

L'objectif étant de faire de la famille des alliés dans la préparation de ce projet : *« nous devons travailler ensemble, alors autant proposer au mandant la manière dont nous souhaitons travailler ensemble, il sera évidemment libre de prendre ou non, mais avec un projet correct, il y a beaucoup de chance qu'il nous soutienne ».*

**Rendez-vous chez le mandant** pour spécifier le projet de préparer un code M.

Des conditions ou une date doivent être fixées afin de permettre à chacun d'évaluer le travail.

Lors de ce rendez-vous, nos limites quand au travail doivent être clarifiées : tel point ne pourra être changé, tel mandat ne peut être accepté, la culture familiale ne permettra jamais telle condition au retour... cela doit être dit au moment même afin de revenir avec des conditions de retour réalisables pour la famille.

**Projet de travail actualisé** en fonction des attentes du mandant et des demandes de la famille.

- une augmentation progressive des retours (week-ends, parties de la semaine...)
- une augmentation de l'implication des parents au quotidien (tout ce qu'ils peuvent faire, ils le font, éventuellement avec l'équipe si nécessaire)
- un recentrage géographique de la scolarité et des activités de l'enfant vers le lieu de vie de sa famille

#### **Travail éducatif :**

Au minimum deux contacts par semaine avec l'objectif de laisser faire par les parents tout ce qu'ils peuvent (et ils peuvent beaucoup !).

- Faire le travail scolaire à la maison ;
- mise en place de relais (école des devoirs, AMO, changement école,...) ;
- organisation des vacances avec les parents (camps, stages, jobs...)
- suivi psychologique (sous quelle forme ? centre de guidance...)
- contact médecins (prise de rendez-vous...)
- vêtements ;
- développer la relation de confiance entre l'éducateur et le jeune et entre l'éducateur et la famille.

#### **Travail psychosocial :**

Un entretien en famille et avec le jeune minimum une fois par mois.

- Travailler la place du jeune dans sa famille.
- Permettre à la famille et au jeune d'exprimer leurs craintes par rapport au retour. S'il n'y en a pas, ne pas insister, mais rester présent pour qu'elles puissent être abordées si elles apparaissent par la suite.
- Permettre de combiner le respect des valeurs familiales avec les conditions données par le mandant.
- Valoriser les compétences de la famille.

**Evaluation en co-intervention :** au moins deux avant le début du code M en vue de valoriser l'avancement par rapport aux conditions posées par le mandant et de réactualiser le projet de travail en donnant de plus en plus de place à la famille, l'équipe éducative se positionnant de plus en plus en arrière-plan au niveau du concret.

On accepte la position du jeune et de la famille si tout va bien, mais le rythme de contact reste le même, afin de garder un lieu où aborder les difficultés éventuelles qui apparaîtrait par la suite.

### **Décision de retour chez le mandant**

#### **Projet de travail de code M**

- Repréciser notre cadre de travail en code M : nous sommes disponibles à votre demande
- Reprendre les demandes précises du mandant
- Que devons-nous encore faire pour vous aider ? Qu'attendez-vous de nous ?
- Y a-t-il des relais à trouver (thérapies, jobs...)?

#### **Travail éducatif :**

Pendant les deux premiers mois, au minimum 1 contact (non-téléphonique) par semaine (pas uniquement le garant !) avec le jeune et sa famille. Ces contacts peuvent être l'occasion d'accompagnement dans des démarches précises, un contrôle du journal de classe, un contact plus informel. Les deux mois suivants, un contact toutes les 2 semaines sera maintenu. Par la suite, ce sera à la demande de la famille ou du jeune. Les objectifs de ce travail seront définis par le mandat ou à la demande des bénéficiaires. Dans tous les cas, ces contacts permettront de

- maintenir un lien suffisant pour permettre l'expression des difficultés ;
- valoriser ce qui va bien.

#### **Travail psychosocial :**

Les deux premiers mois, deux entretiens par mois minimum avec le jeune et la famille permettront de

- constater ce qui fonctionne ;
- réfléchir ensemble aux problèmes qui se posent ;
- ramener les objectifs du mandat ;
- travailler ensemble ce qui est amené dans les entretiens individuels, si cela a une utilité pour provoquer un changement.

Ce rythme sera réévalué par la suite. Une base de données concrète pour les différentes régions où nous sommes amenés à travailler sera construite.

# PARTIE II

## PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'AMARRAGE

### SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DE L'AMARRAGE</b> | <b>26</b> |
| <b>1. L'Amarrage</b>                                 |           |
| 1.1. Contact   | 26        |
| 1.2. Caractéristique de la structure                 | 26        |
| 1.3. Mission   | 26        |
| 1.4. Objectifs                                       | 26        |
| 1.5. Equipe  | 26        |
| 1.6. Particularité du projet                         | 26        |
| 1.7. Moyens  | 28        |
| Règlement d'ordre intérieur                          | 29        |

## **I. CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DE L'AMARRAGE**

### **1. L'Amarrage**

#### **1.1. Contact**

Rue de la Croix, 68

1420 BRAINE-L'ALLEUD

Tél : 02 /384.05.38

Fax : 02/384.46.36

E-mail : [info@amarrage.be](mailto:info@amarrage.be)

Site internet : <http://www.amarrage.be>

Heures d'ouverture : de 9h à 17h du lundi au vendredi.

#### **1.2. Caractéristique de la structure**

Le service organise principalement des maisons familiales ainsi que deux structures d'accueil et d'aide éducative de maximum 15 prises en charge.

#### **1.3. Mission**

Organiser et gérer des maisons familiales et deux projets pour adolescents en décrochage de 15 prises en charge maximum. Cette mission se fait en veillant à la fois aux synergies entre les projets, à l'autonomie des projets et à la continuité des projets.

#### **1.4. Objectifs**

Soutenir les différents projets dans leurs objectifs à savoir :

- permettre une réinsertion du jeune en famille dans la meilleure condition
- permettre aux intéressés de restaurer, améliorer et maintenir des liens familiaux
- consolider, affiner et travailler la capacité d'être responsable du jeune.

#### **1.5. Equipe**

1 directeur, 1 mi-temps coordinatrice pédagogique, 3 psychosocial, 1,75 administratif, 1 mi-temps coordination administrative et financière, 1 mi-temps communication

#### **1.6. Particularité du projet**

L'Amarrage est le trait d'union entre 5 projets pédagogiques particuliers qui sont :

Le Cabestan, l'Estacade, le Grément, le Chenal et Cap Solidarité. L'Amarrage assure la gestion générale de ces cinq projets et garantit un cadre professionnel à différents niveaux : pédagogique, ressources humaines, financier, administratif, immobilier.

#### A. Niveau pédagogique

- Les demandes d'admission arrivent à la coordination pédagogique pour les maisons d'hébergement.
- Des réunions, des formations et des rencontres ont lieu avec l'ensemble du personnel ; ceci permet d'actualiser les projets pédagogiques et d'ouvrir les réflexions.
- Le service psychosocial apporte une garantie quant au travail avec les familles.
- La coordination pédagogique anime les réunions pédagogiques et veille à une cohésion de travail dans le respect de l'autonomie des projets.
- L'organisation des WE se gère au niveau global, ce qui garantit aux responsables de maison un moment de prise de recul .
- L'organisation des périodes de vacances se gère au niveau global.

#### B. Niveau de la gestion du personnel

- Le personnel est engagé par la direction.
- Un secrétariat s'occupe de la gestion administrative du personnel.
- Il existe des synergies entre le personnel des projets. Celles-ci sont nécessaires pour assurer le fonctionnement lors de maladies, lors des WE et des périodes de congés scolaires.
- La synergie entre le personnel des projets est aussi nécessaire pour faire face aux problèmes tels que la déscolarisation, les maladies du personnel, etc...
- Des réunions et des formations communes sont organisées.

#### C. Niveau de la gestion financière

- La gestion financière est assurée par l'Amarrage.
- La globalisation des recettes et des dépenses est indispensable pour la survie des petites structures. Cela permet des achats en commun tels que : un minibus, une photocopieuse, une tondeuse, etc...
- La gestion financière globalisée permet aussi de répondre aux réels besoins des projets compte tenu des contextes différents (ex. : une maison neuve coûte moins qu'une maison construite il y a un siècle) .
- Chaque maison est autonome dans la gestion de ses dépenses au quotidien.
- Chaque maison a son numéro de compte en banque dont le responsable est nommé mandataire.

#### D. Au niveau administratif

- Un secrétariat commun pour les projets permet de dégager un temps de travail important pour les autres tâches liées directement à l'éducation et au travail familial .

- Le secrétariat organise le travail administratif et propose une méthodologie de travail (ex. : gestion des frais spéciaux, tableau des comptes applicable à tous les projets, etc...).
- Le secrétariat s'occupe de la gestion de l'économat.

#### E. Au niveau immobilier

Une coordination des travaux ainsi que leur prise en charge est nécessaire pour garantir le bon état des bâtiments à long terme.

### **1.7. Moyens**

#### Locaux de l'Amarrage

- 1 salle d'attente
- 1 salle de réunion
- 1 salle d'entretien
- 3 pièces servant de bureaux
- 1 cuisine
- WC.

## Règlement d'Ordre Intérieur de l'Amarrage

Bienvenue au service de l'Amarrage.

Tu trouveras ici les bureaux de ton accompagnant psychosocial, du personnel administratif et de la direction.

- Lors de ton arrivée, tu seras accueilli(e) par une personne à qui tu annonceras le but de ta visite.
- Cette personne s'occupera de relayer ta demande et te fera patienter dans la pièce d'accueil où l'on viendra te chercher.
- Nous te demandons de veiller à laisser les locaux dans l'état dans lesquels tu les as trouvés à ton arrivée.
- Un distributeur de boissons est mis à ta disposition. Tu pourras t'y servir après en avoir fait la demande au secrétariat.
- Si tu as envie de fumer, tu le feras à l'extérieur des bâtiments
- Enfin, si tu n'es pas accompagné(e), tu veilleras à avertir le secrétariat de ton départ.

Pour l'Amarrage  
La direction

# PARTIE III

## PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DU CABESTAN, DE L'ESTACADE ET DU GREEMENT

### SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Implantation</b>                                | <b>31</b> |
| <b>2. Caractéristiques</b>                            | <b>31</b> |
| 2.1. Structure d'accueil                              |           |
| 2.2. Missions   |           |
| 2.3. Objectifs  |           |
| 2.4. Equipe   |           |
| <b>3. Particularité du projet : méthodologie</b>      | <b>32</b> |
| 3.1. Spécificités                                     |           |
| 3.2. Procédure d'entrée                               |           |
| 3.2.1 Procédure d'admission                           |           |
| 3.2.2 Procédure d'accueil                             |           |
| 3.3. Travail avec le jeune dans le cadre d'un accueil |           |
| 3.4. Dans le cadre d'un suivi en appartement          |           |
| 3.5. Moyens   |           |

## **1. Implantation**

### **LE CABESTAN**

Rue St Sébastien, 32

1420 BRAINE-I'ALLEUD

Tél/fax : 02/384.14.33 - 0498/926663

E-mail : lecabestan@amarrage.be

### **L'ESTACADE**

Rue Notre Dame, 18

1420 BRAINE-I'ALLEUD

Tél : 02/387 54 60 - 0498/926664

Fax : 02/387.37.99

E-mail : lestacade@amarrage.be

### **LE GREEMENT**

Rue E. Vandervelde, 68

1400 NIVELLES

Tél/fax : 067/21.19.83 - 0498/926666

E-mail : legreement@amarrage.be

Heures d'ouverture : L'Amarrage assure le fonctionnement du projet 365 jours par an.

## **2. Caractéristiques**

### **2.1. Structure d'accueil**

Maison de type familial vertical et mixte agréée pour 10 prises en charge. Une priorité est donnée à l'accueil des fratries.

Le Cabestan et l'Estacade accueillent une population mixte de 3 à 18 ans. Le Gréement accueille spécifiquement une population adolescentes de 13 à 18 ans.

### **2.2. Missions**

- L'accueil du jeune dans un cadre éducatif.
- Le suivi du jeune en famille après une période d'accueil.

L'accompagnement du jeune en logement autonome après une période d'accueil.

### **2.3. Objectifs**

- Mettre en œuvre autant que possible la réalisation du projet individuel du jeune qu'il s'agisse d'une réinsertion en famille ou d'un projet de vie en kot.
- Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes afin de leur faire acquérir un maximum de confiance en soi et de confiance envers les autres.
- Répondre aux attentes du mandant, des jeunes et de leur famille.

### **2.4. Equipe**

Un responsable de maison ayant une fonction éducative, 2,75 ETP éducateur/trice et un mi-temps aide ménagère.

## **3. Particularité du projet : méthodologie**

### **3.1. Spécificités**

Nous tenons à personnaliser l'aide apportée aux jeunes. C'est pourquoi la maison est à dimension familiale afin d'offrir un espace relationnel optimal profitable à l'action éducative. Tout est mis en œuvre pour favoriser un dialogue et une communication de manière plutôt implicite que formelle.

Le fonctionnement de la maison est assuré par un éducateur responsable qui vit sur place. De par ce fait, il constitue une référence stable pour le jeune ce qui offre une continuité au quotidien. Concrètement, la maison se caractérise et trouve son originalité dans :

- Un éducateur/trice responsable vivant effectivement sur place.
- Chaque maison accueille effectivement un petit nombre d'enfants et de jeunes (10 max. simultanément).
- La maison ne se distingue pas des autres maisons du quartier.
- La petite taille de l'équipe éducative exige du jeune une participation active à la vie à la maison.

Des possibilités de prise de recul sont données à l'éducateur qui vit sur place en :

- lui accordant un espace de vie privatif ;
- lui accordant des moments de repos durant les congés scolaires prolongés.

En pratique, toute cette organisation est rendue possible par la mise en place de synergies entre les projets (Estacade, Grément, Cabestan). Enfin, un regard extérieur est apporté par la fonction psychosociale, par la coordination pédagogique et par la direction. Cela permet de garantir un travail professionnel.

### **3.2. Procédure d'entrée**

#### **3.2.1. Procédure d'admission**

##### A.. Conditions

- Etre mandaté par le SAJ, SPJ ou le TJ.
- Avoir de 3 à 18 ans pour l'Estacade et le Cabestan
- Avoir de 13 à 18 ans pour les filles au « Grément ».
- Permettre un travail de proximité.
- Accepter les règles de vie du foyer.
- Ne pas nécessiter un encadrement thérapeutique interne et continu.
- Avoir un projet scolaire et/ou de formation

##### B. Demande de prise en charge

La demande d'admission se fait à la coordinatrice pédagogique. Celle-ci veille à ce que les conditions soient réunies et s'informe sur la situation du jeune en fonction des éléments objectifs définis par l'équipe éducative. Ces éléments permettent de maintenir l'équilibre du groupe de jeunes au sein de la maison. De brèves informations sont prises sur l'historique de la décision, les faits qui y ont conduit et les attentes du mandant.

##### C. Complément d'information

Le garant psychosocial fait les demandes auprès de certaines personnes susceptibles d'apporter un complément d'information sur la situation. Celui-ci s'intéresse plus particulièrement :

- à ce qui pose problème aujourd'hui et ce qui a déjà été essayé ?
- aux raisons qui ont motivé la mandant à faire appel à notre projet ; Que pouvons-nous apporter au jeune ? Quel changement concret attend le mandant ?
- Quels sont les autres services et/ou personnes qui interviennent dans la situation ?

L'ensemble de ces informations permettent de décider si la procédure d'accueil peut débuter.

#### **3.2.2. Procédure d'accueil**

- A. 1<sup>er</sup> contact à la maison avec le responsable et l'éducateur garant, le jeune et sa famille. Cette étape permet à l'équipe éducative:
  - de présenter le projet
  - de visiter les lieux
  - d'expliquer le fonctionnement et les règles de vie du foyer
  - d'entendre le jeune et ses proches sur ce qui pose problème et les changements attendus.

Chacun des intéressés peut être vu séparément par l'intervenant psychosocial en fonction de la problématique.

B. Confirmation de la demande dans un délai fixé ensemble par le jeune, la famille ou le mandant selon que nous nous trouvons dans une situation d'aide acceptée ou d'aide contrainte.

C. Une réunion de l'équipe pédagogique permet de confronter les informations fournies par la famille et celles du mandant afin de préparer l'entretien de formalisation chez le mandant avant l'entrée du jeune.

D. Réunion de formalisation chez le mandant

Sont présents : les garants éducatifs et psychosociaux. Le garant psychosocial est responsable d'atteindre les objectifs suivants :

- obtenir un mandat le plus clair et concret possible
- présenter le rôle de chacun dans l'institution
- accepter officiellement l'entrée du jeune.

E. Projet de travail

Sont présents : le garant psychosocial, le garant éducatif, la famille et le jeune.

*Objectifs* : dans le cadre du mandat, élaborer un projet écrit de collaboration avec les parents et le jeune à partir de leurs propositions en leur rappelant l'importance de leur présence et leurs ressources. Au-delà des engagements concrets, nous cherchons ensemble des pistes de travail. Nous cherchons également avec eux d'autres personnes-ressources pour le jeune.

### **3.3. Travail avec le jeune dans le cadre d'un accueil**

Le lieu de vie se doit d'être structurant et ouvert vers l'extérieur. L'horaire de vie est rythmé en fonction des périodes scolaires et des fréquences de retours en famille. Ex : un temps pour étudier et un temps pour les loisirs. Afin d'organiser les relations au sein du foyer et d'offrir un lieu sécurisant, un ensemble de règles de vie organisent le quotidien. Des moments de dialogue et d'argumentation des points de vue sont organisés. Il s'agit principalement de la Réunion des jeunes. Les jeunes sont scolarisés dans les écoles des environs en fonction de leurs besoins. Si possible, ils seront inscrits dans des écoles différentes. Les jeunes sont encouragés à s'engager dans une activité extérieure. Les enfants pour lesquels la présence familiale est très limitée ont la possibilité de rencontrer une famille de parrainage.

Au minimum une fois par mois, le jeune de plus de 16 ans choisit à l'intérieur de son réseau, un autre lieu que la maison familiale pour passer le WE.

### **3.4. Dans le cadre d'un suivi en appartement**

Suite à un hébergement de minimum 1 mois, nous suivons le jeune en kot. Ce temps d'hébergement est nécessaire afin de faire connaissance et de créer une accroche minimum permettant d'accompagner le jeune. Dans ce cas, une aide ponctuelle sera donnée au jeune dans les domaines suivants :

- Socialisation : accompagner le jeune dans la gestion de ses relations avec l'extérieur.
- Administratif : accompagner le jeune dans la réalisation de diverses démarches tels que CPAS, mutuelle, banque, ...
- Gestion du quotidien : organisation du temps, gestion du budget, gestion de l'espace de vie, gestion de la santé, recherche de logement.
- Scolaire et professionnel : inscription, orientation, aide scolaire à la demande du jeune.
- Tâches ménagères : aide ponctuelle dans la prise en charge des différentes tâches telles que : courses, lessives, nettoyage, ...

Le rythme du suivi sera fixé en fonction des besoins des jeunes et de leurs demandes.

### **3.5. Moyens**

Les lieux de vie

Le Gréement

1 salon, 1 salle à manger, 1 salle polyvalente, 1 cuisine, 1 bureau, 1 pièce d'accueil, 2 salles de bains, 3 WC, 6 chambres doubles, 1 jardin

L'Estacade

1 salon, 1 salle à manger, 1 salle de jeux, 1 cuisine, 1 bureau, 1 pièce d'accueil, 2 salles de bains, 3 WC, 6 chambres doubles, 1 jardin.

Le Cabestan

1 salon, 1 salle à manger, 1 cuisine, 1 bureau, 1 pièce d'accueil, 1 salle de jeux, 2 salles de bains, 2 WC, 6 chambres doubles, 1 jardin.

# PARTIE IV

## PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DU CHENAL

### SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>  | <b>38</b> |
| <b>1. Implantation</b>   | <b>39</b> |
| <b>2. Caractéristiques du Chenal</b>   |           |
| 2.1. Période de prise en charge  |           |
| 2.2. Public  |           |
| 2.3. Spécificité de l'outil  |           |
| 2.4. Objectifs   |           |
| <b>3. Particularité du projet : méthodologie</b>   | <b>41</b> |
| 3.1. Spécificité   |           |
| 3.2. Procédure d'admission   |           |
| <b>4. Travail éducatif avec le jeune dans le cadre d'une prise en charge</b>   | <b>43</b> |
| 4.1. Pré-expédition  |           |
| 4.1.1. 1 <sup>ère</sup> semaine - prise de contact et cohésion du groupe (hébergement)                                     |           |
| 4.1.2. 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> semaine - phase préparatoire à l'expédition (centre de jour) |           |
| 4.2. Expédition  |           |
| 4.2.1. 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> semaine – (voir 7 <sup>ème</sup> ) l'expédition (hébergement)                  |           |
| 4.2.2. L'évaluation de l'expédition  |           |
| 4.3. (7 <sup>ème</sup> et) 8 <sup>ème</sup> semaine – travail post-expédition (centre de jour)                             |           |
| 4.3.1. L'atterrissage  |           |
| 4.3.2. Les pistes  |           |
| 4.4. Accompagnement du jeune dans la construction de son projet (Phase III)  |           |
| <b>5. Repères pédagogiques</b>   | <b>48</b> |
| 5.1. La confiance en soi   |           |
| 5.2. La confiance dans l'adulte  |           |
| 5.3. Les relais  |           |
| 5.4. Fonctionnement participatif   |           |
| 5.5. La diversification des sports   |           |
| 5.6. Travail psychosocial avec les familles et les jeunes  |           |
| <b>6. Outils</b>   | <b>50</b> |
| 6.1. Réseau professionnel  |           |
| 6.2. des experts sportifs extérieurs   |           |
| 6.3. Réunions  |           |
| 6.4. Réunion de jeunes   |           |
| 6.5. Supervisions  |           |
| 6.6. Feed-back au mandant  |           |
| 6.7. Souper post-Chenal  |           |
| 6.8. Rapport   |           |
| 6.9. Règles de vie   |           |

## **7. Moyens**

**51**

- 7.1. L'équipe
- 7.2. Scolarité
- 7.3. Un lieu d'accueil
- 7.4. Matériel sportif
- 7.5. Transport jeunes

## INTRODUCTION

**Ce projet de centre de sport-aventure pour adolescents (garçons et filles de 15 à 18 ans) trouve sa source il y a plus de 10 ans, lorsqu'un groupe d'amis décide de créer une A.S.B.L. de sport-aventure dénommée « Spinnaker ».**

L'objet de l'A.S.B.L. est l'organisation de séjours de sport-aventure ou de séjours humanitaires pour adolescents en difficulté.

Aujourd'hui, sur base d'une adaptation du service l'Amarrage de l'A.S.B.L. Aide aux Maisons Familiales, la création d'un centre pour jeunes adolescents voit le jour.

Le sport-aventure a été choisi comme outil subtil d'intervention thérapeutique et pédagogique permettant d'entrer en communication « autrement » avec les adolescents en décrochage ou en difficulté. Ce n'est pas tant la recherche de sport qui prime, mais plutôt la mise en scène d'activités d'équipe où la solidarité est omniprésente et pour lesquelles le contact avec la nature et la vie en petit groupe sont importants. Ce qui est nouveau et constructif, c'est le contexte qui est créé et qui est basé sur l'authenticité des relations. La pratique de ces sports nécessite une préparation minutieuse. Les jeunes sont plongés dans de nouveaux décors et doivent rapidement assimiler les nouvelles règles du jeu.

L'expédition consiste à sortir ces jeunes de leurs habitudes afin de les faire réfléchir sur leur quotidien dans le but d'une part de les aider à réaliser un travail sur eux-mêmes et d'autre part de favoriser leur intégration sociale.

Par expédition il faut entendre un séjour d'environ 15 jours pendant lequel les jeunes et les éducateurs réalisent un projet à caractère sportif, social ou humanitaire dans des conditions de vie relativement modestes.

Dès le départ, un travail avec la famille et avec le réseau du jeune est réalisé. Nous avons pour priorité de chercher à optimiser les ressources et compétences au sein du système familial. Enfin, en partant des personnes ressources pour le jeune, nous sommes attentifs à développer, maintenir et travailler le lien dans la durée.

## **1. Implantation**

Rue de Virginal, 15

7090 HENNUYERES

Tél./fax : 067/64.60.77 - 0498/92.66.61

E-mail : [lechenal@amarrage.be](mailto:lechenal@amarrage.be)

Heures normales d'activité :

- De 9h à 17h du lundi au vendredi
- 24h sur 24 pendant les périodes d'hébergement
- 24h sur 24 pendant les périodes d'expédition.

## **2. Caractéristiques du Chenal**

Le projet s'inscrit tant dans la philosophie du décret du 4/3/91 que dans le cadre des arrêtés du Gouvernement de la Communauté Française du 15/3/99 relatifs aux conditions générales d'agrément et d'octroi de subventions pour les services d'aide à la jeunesse. En effet, l'orientation principale du projet est axée sur un travail où le jeune, sa famille et son réseau élargi ont beaucoup d'importance. Ce sont les acteurs prioritaires du projet du jeune.

### **2.1. Période de prise en charge**

Le Chenal accueille les jeunes en journée lors de la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> semaines et en hébergement lors de la 1<sup>ère</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> semaines. (De par la particularité du projet, les jeunes sont hébergés pour des périodes d'une semaine). Le Chenal débute par un suivi intensif de 8 semaines (cf. la périodicité p 31). L'équipe peut réaliser le suivi de 10 jeunes simultanément répartis en 2 groupes de 5 dont le suivi est réalisé en alternance. Au total, la période de prise en charge est de 4 mois. Une prolongation de la prise en charge peut être demandée pour une période de maximum 6 mois. Nous attirons votre attention sur le fait que cette prolongation n'est pas reconnue par l'administration.

### **2.2. Public**

Adolescents en décrochage par rapport à leur famille, la société en général, l'école, connaissant une problématique complexe : un manque de confiance en soi, un problème de discipline, une légitimité destructrice, un manque de repères et d'accroches, etc ... Ils ont entre 15 et 18 ans et sont envoyés par le juge de la jeunesse, le directeur du Service de Protection Judiciaire ou le conseiller de l'Aide à la Jeunesse.

### **2.3. Spécificité du projet**

- Le sport-aventure est utilisé comme outil original (VTT, randonnée, escalade, spéléo, ski de fond et autres).
- La préparation et la réalisation d'expéditions sportives d'une douzaine de jours.

### **2.4. Objectifs**

#### **2.4.1. Objectifs généraux**

Tous les objectifs repris ci-dessous visent à favoriser l'intégration sociale des jeunes. L'ensemble de ces objectifs doit se réinscrire concrètement dans la vie du jeune. Ce qu'il vit dans le cadre du Chenal doit surtout trouver du sens pour lui au quotidien. Au travers des objectifs repris ci-après, nous cherchons à remettre le jeune dans une dynamique positive.

#### Objectifs de socialisation

Améliorer les rapports entre les jeunes et les éducateurs ou adultes, entre les jeunes eux-mêmes et entre les jeunes et le monde extérieur. Travailler la cohésion du groupe, renforcer les mécanismes de solidarité et favoriser la vie collective.

#### Objectifs individuels

Renforcer la confiance en soi, augmenter le sens des responsabilités et le rôle actif de chaque jeune en tant que citoyen, permettre au jeune de puiser dans ses ressources, transformer l'énergie destructrice en énergie constructive et valoriser le potentiel de chaque jeune.

#### Objectifs culturels

Elargir les horizons des jeunes, les sortir de leur réseau fermé, les amener à vivre autre chose dans un contexte exceptionnel, leur faire découvrir de nouveaux décors, un nouvel environnement qu'ils devraient apprendre à apprivoiser.

#### **2.4.2. Objectifs spécifiques**

Le cadre de travail particulier du Chenal a pour but de permettre au jeune de vivre une expérience relationnelle différente et positive. Faire prendre conscience au jeune de sa responsabilité dans la réussite de cette expérience et donc, dans ses compétences relationnelles.

Nous donnerons l'occasion au jeune de tester ses compétences dans d'autres systèmes (familial, scolaire, professionnel, ...).

Proposer au jeune et aux parents de travailler les problèmes qu'ils amènent à travers une approche différente: la thérapie brève.

Plus concrètement, un travail de réinsertion du jeune dans un parcours de formation et un travail d'ancrage dans un lieu de vie le plus adéquat pour lui seront effectués.

Un autre objectif plus concret sera d'aider le jeune à trouver au sein de son entourage naturel (non professionnel) une personne ressource sur laquelle il puisse s'appuyer ou qui puisse donner un sens à ses réussites.

De plus, un travail psychosocial pourra permettre de fixer l'un ou l'autre objectif déterminé en fonction de ce que les intéressés souhaitent changer dans leur vie. Ensuite, nous mettons tout en œuvre pour aider les intéressés à atteindre leur objectif et donc à créer du changement.

### **3. Particularité du projet : méthodologie**

#### **3.1. Spécificité**

Cette mission d'accueil et d'aide pour adolescents en décrochage socio-éducatif rejoint les mêmes croyances que celles décrites dans le projet global. C'est pourquoi le nombre de prises en charge est également limité à 10 et l'équipe est aussi restreinte. Cependant, au Chenal, le responsable n'habite pas sur place. La prise en charge alterne à la fois des périodes d'hébergement, de suivi en famille ou en kot, et d'expédition.

L'originalité du projet consiste à utiliser le sport, l'aventure et la culture comme outil de travail. Les spécificités sont :

- L'utilisation du sport, de l'aventure et de la culture comme outil d'intervention pédagogique permettant d'entrer subtilement en communication avec les jeunes en décrochage.
- L'organisation d'activités et d'expéditions sportives où la solidarité est omniprésente.
- La découverte en expédition d'un nouveau décor qui demande au jeune de faire un travail sur ses repères.
- L'intégration du projet dans une dimension humanitaire permet à la fois de travailler l'ouverture culturelle et le sens de l'utilité sociale.
- Un travail intensif pendant une durée de 4 mois. Ce temps est structuré en un phasage qui peut être adapté en fonction des circonstances.
- La construction de petits objectifs réalisables pour le jeune et la famille. Le travail est permis entre autre par les entretiens organisés par le garant psychosocial.

#### **3.2. Procédure d'admission**

##### **A. Conditions**

Les conditions qui doivent être rencontrées sont les suivantes :

- Jeune âgé de 15 à 18 ans rencontrant des difficultés familiales et/ou sociales, en situation de décrochage.

- L'aptitude pour faire du sport certifiée par un médecin.
- Le jeune doit avoir une possibilité d'hébergement.
- Accord préalable du mandant.

#### B. Demande de prise en charge

La demande d'admission se fait auprès de l'intervenant psychosocial du Chenal. Celui-ci veille à ce que les conditions soient réunies et s'informe sur les possibilités de relais pour le jeune, la situation scolaire et la motivation du jeune pour le projet. Au vu de ces éléments, il sera décidé d'une date pour un premier contact au Chenal.

Les informations concernant la situation actuelle du jeune sont prises par le pôle psychosocial.

Celui-ci s'intéresse plus particulièrement :

- A ce qui pose problème aujourd'hui .
- Aux raisons qui ont motivé le mandant à faire appel à notre projet . Que pouvons-nous apporter au jeune ? Au comportement du jeune en institution et / ou en famille par rapport à l'autorité.
- Qui sont les autres intervenants ?

#### C. Contact au Chenal

Cette rencontre se fait au Chenal avec le jeune et ses parents et éventuellement d'autres personnes ressources. Celle-ci permet :

- Au jeune d'avoir un premier contact au Chenal avec le responsable du projet.
- D'avoir un échange avec le jeune concernant sa pratique du sport, un problème de santé éventuel et entendre ce qu'il sait du projet.
- D'apporter un complément d'information sur le projet du Chenal (les règles de vie, les entretiens psychosociaux, les rapports aux mandants, l'expédition, etc ...).
- De créer l'accroche minimale indispensable en vue de débiter une prise en charge dans le cadre spécifique d'un projet comme le Chenal.

#### D. Informations psychosociales

Les informations concernant la situation actuelle du jeune sont prises par le pôle psychosocial.

Celui-ci s'intéresse plus particulièrement :

- A ce qui pose problème aujourd'hui et à ce qui a déjà été tenté pour résoudre le problème
- Aux raisons qui ont motivé le mandant à faire appel à notre projet . Que pouvons-nous apporter au jeune ? Au comportement du jeune en institution et / ou en famille par rapport à l'autorité.
- Qui sont les autres intervenants ?

Après cette rencontre, le jeune rappelle dans les 24h pour dire s'il est motivé ou non à intégrer le projet.

#### E. Décision de l'équipe et préparation de la formalisation chez le mandant

Cette réunion comprend au minimum le responsable et/ou l'éducateur garant et le garant psychosocial. Ils mettent en commun les informations recueillies d'une part lors de la visite au Chenal et d'autre part le psychosocial. Cette réunion a pour objectif de décider de l'acceptation du jeune au Chenal et de préparer le rendez-vous de formalisation chez le mandant.

#### F. Formalisation

Cette réunion a pour but de clarifier les demandes et attentes, et ceci, dans le cadre spécifique du projet du Chenal. Cela permet de positionner chacun dans son rôle pour que le service mandaté et les personnes qui font l'objet du mandat débutent un travail dans de bonnes conditions.

L'intervenante psychosociale propose un travail axé sur un éventuel changement souhaité par la famille et/ou le jeune. Une date est fixée pour le début de la prise en charge.

### **4. Travail éducatif avec le jeune dans le cadre d'une prise en charge**

**Accueil du jeune et accompagnement durant une première période de 8 semaines (phase II) Ce phasage repris ci-dessous est exemplatif. Celui-ci peut-être adapté en fonction des nécessités pédagogiques.**

*1<sup>ère</sup> semaine* (hébergement) : prise de contact et cohésion du groupe.

*2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> semaine* (centre de jour) : préparation de l'expédition et organisation de celle-ci.

*5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> semaine* (hébergement) : expédition.

*8<sup>ème</sup> semaine* (centre de jour) : atterrissage et préparation des semaines suivantes.

Au niveau du temps, une journée s'organise autour du schéma suivant :

- **9h00** Arrivée au centre
- **9h30** Mise en place des activités
- **10h00** Sport, ateliers, démarches individuelles
- **16h00** Rangement + tâches communautaires
- **Débriefing**
- **17h00** Fin de journée.

Les démarches avec les jeunes et les rendez-vous pour le jeune ne seront pas prévus les mercredis et vendredis. Ces deux journées sont réservées exclusivement à la pratique du sport. Ce programme type peut être modifié en fonction de l'activité prévue ou d'autres éléments imprévisibles nécessitant une adaptation. Ce schéma horaire doit davantage être considéré comme un fil conducteur. Le planning de la semaine est réalisé par l'équipe éducative et communiqué à la direction. Chaque matin, le programme de la journée est présenté au jeune.

#### **4.1. Pré-expédition**

##### 4.1.1. 1<sup>ère</sup> semaine - prise de contact et cohésion du groupe (hébergement)

Dans un premier temps, il est important que les jeunes et les personnes de l'équipe ainsi que les jeunes entre eux puissent faire connaissance. Les premiers contacts sont déterminants pour la suite du projet.

Pour les éducateurs, ceci constitue une phase essentiellement consacrée à l'écoute et à l'observation. Plus concrètement durant cette semaine le travail consiste : à réaliser des activités sportives, à réaliser des démarches individuelles avec le jeune, à finaliser les démarches administratives, à participer à des entretiens .

Pour les jeunes, c'est aussi une prise de contact avec le fonctionnement du Chenal et sa manière de penser le projet. Quelques balises au niveau du temps et de l'espace sont également explicitées aux jeunes. Ce cadre est pensé afin de permettre aux jeunes de le compléter en fonction de leur personnalité, de leur culture, de ce qu'ils ont appris et compte tenu de la spécificité des activités.

Afin de travailler la cohésion du groupe, les jeunes et l'équipe vivent une semaine ensemble. Le rythme de la vie quotidienne repris dans une certaine durée permet de mieux approcher les jeunes. C'est aussi l'occasion pour le groupe de vivre ses premières tensions, ses premières frictions et de mettre en place des stratégies pour les surmonter. Des relations se tissent et il reviendra aux éducateurs d'orchestrer cet ensemble de personnalités et de faire apparaître les complémentarités. Ces différents moments de partage de vie, tant à travers les tâches au quotidien que les activités, donnent l'occasion aux jeunes de mettre en place des règles nécessaires à la viabilité du groupe. Ils découvrent aussi que certaines règles sont dictées par des éléments extérieurs comme les contraintes liées à l'activité sportive et aux éléments naturels. Cette semaine est importante : assumer les nouveaux rapports humains que ce type de séjour aventure implique requiert d'y aller progressivement.

#### 4.1.2. 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> semaine - phase préparatoire à l'expédition (centre de jour)

A ce stade, le logement n'est plus assuré par le Chenal. Chaque matin, les jeunes sont pris en charge au départ des gares de Nivelles et de Braine-le-Comte. Partant de l'expédition qui est connue par les jeunes, il s'agit dans cette phase de préparer et de réaliser les projets tout en mettant sur pied l'expédition. Il est aussi prévu d'organiser les activités autres que sportives. Tant dans l'organisation que dans l'effort, la difficulté sera croissante. Ces multiples expériences sont utilisées pour construire ensemble la réussite de l'expédition. Pour ce, deux mini-expéditions sont réalisées. Pour chaque expédition, il sera nécessaire de respecter un rituel de préparation. Cela consiste à répertorier systématiquement, en fonction d'une grille, un certain nombre de points tels que :

- Quelle activité ?
- Quelle technique spécifique ?
- Quelle nouvelle règle ?
- Quel matériel ?
- Quel spécialiste ?
- Quel timing ?
- Quel décor ou quel lieu ?
- Quel mode de déplacement ?
- Comment organiser les moments de pause et les ravitaillements ?
- Quel mode de logement ?
- Quel coût ?
- Quelle culture ?
- Quelle langue ?

## **4.2. Expédition**

### 4.2.1. 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> semaine - (voir 7<sup>ème</sup>) l'expédition (hébergement)

Jacques BREL disait un jour que, pour le type qui veut aller de Paris à Pékin, la difficulté n'est pas d'arriver à Pékin, mais de quitter Paris.

Par expédition, il faut entendre un séjour de 12 à 20 jours pendant lequel les jeunes et les éducateurs réalisent un projet à caractère sportif, social et humanitaire et dans des conditions de vie relativement modestes. L'expédition doit respecter une série de critères :

- Etre déterminée à l'avance et annoncée au mandant par un courrier.
- L'itinérance (expédition sportive uniquement), sauf journée de repos, de détente et cas de forcr majeur.
- Veiller à ce que les objectifs et défis soient réalisables.

- Usage limité du véhicule pour : urgence médicale, transport de matériel, transport de l'intendance, assurer une liaison et autre cas de force majeur.
- Réaliser un parcours exclusivement dans des lieux isolés.
- La tente constitue le mode de logement privilégié.
- Un hébergement au Chenal est organisé la veille du départ.
- Chaque jour, en fin de journée, a lieu le débriefing qui réunit les jeunes et les adultes.
- Une évaluation globale se fait le dernier jour de l'expédition.

Pour tous ces jeunes, le départ en expédition constitue un moment paradoxal où joie et fierté se mêlent étrangement au pincement de cœur provoqué par l'éloignement. Pour certains, ce moment de départ est vécu avec une grande angoisse. En effet, pour eux, quitter « la bande », le quartier, demande un effort considérable. S'y ajoute la peur d'éprouver ses capacités physiques, de découvrir des sports que l'on ne connaît guère et qui impressionnent à certains égards, ou d'être loin de ses racines et d'entrer en contact avec une autre culture.

S'il est vrai qu'une telle expédition doit être minutieusement préparée, toutes les situations ne peuvent être envisagées. D'autre part, il serait dangereux de s'enfermer dans un carcan rigide. En effet, compte tenu de tensions dans le groupe, d'un éventuel problème technique, des conditions météo ou d'autres éléments imprévisibles, il faut s'adapter et modifier ses plans ; face à des situations complexes imprévues, il faut apprendre à gérer. L'essentiel n'est pas l'exploit du sport en soi, mais l'expérience formative que le sport apporte aux participants. Les jeunes apprennent surtout à mieux se connaître, à se forger une image plus positive, à accroître leur capital de confiance nécessaire pour regarder vers l'avenir et se tourner vers les autres. Enfin, l'aventure, c'est aussi et surtout un état d'esprit et une ambiance donnés par un groupe.

#### 4.2.2. L'évaluation de l'expédition

L'évaluation se fait en deux temps dans deux contextes différents afin d'amener des éléments différents et intéressants pour la suite du travail

Une première évaluation a lieu le dernier jour avant le retour. Il est évidemment difficile de mesurer l'impact d'une telle aventure. L'évaluation est faite à la fois sur la préparation, la façon dont ont été atteints les objectifs visés et les points à améliorer. L'évaluation porte également sur les comportements individuels et du groupe. Chacun a l'occasion de s'exprimer en privilégiant le mode du ressenti plutôt que du jugement.

- Qu'est-ce que j'ai apprécié dans le groupe ?
- Qu'est-ce que j'ai regretté ?
- Comment me suis-je senti dans le groupe ?
- Qu'est-ce que je retire de cette expédition ?

- Qu'est-ce que j'en garderai ?

Pour certains, ce séjour amène des changements ; pour d'autres, il laisse simplement une trace. Rappelons qu'en matière de sciences humaines, tout ne se mesure pas, tout n'est pas quantifiable et les résultats se dégagent avec le temps.

Le contenu des évaluations sera amené en réunion pédagogique et servira à adapter les objectifs fixés ou à fixer de nouveaux objectifs pour la suite du travail.

### **4.3. (7<sup>ème</sup> et) 8<sup>ème</sup> semaine - travail post-expédition (centre de jour)**

#### 4.3.1. L'atterrissage

Le retour au monde quotidien constitue parfois un passage délicat difficile à vivre. Pour l'équipe, le travail consiste à faire fructifier ce que le groupe a vécu et à valoriser personnellement le jeune sans pour autant le sublimer. Cela se fait en organisant les souvenirs par le biais d'un montage photo, d'une réalisation vidéo, au moyen de l'écriture ou de la musique. Le but en est de faire la transition entre, d'une part, les souvenirs et l'expédition et d'autre part, la réalité retrouvée et la suite du travail afin d'aider les jeunes à garder une image positive et d'éviter qu'ils ne se réinstallent dans une situation marginale dès leur retour. Nous prévoyons aussi des entretiens d'évaluation en co-intervention, entretiens avec le jeune et entretiens avec la famille. Des moments de contact individuels entre les éducateurs garant et « leur » jeune permettront de créer le lien nécessaire au suivi en famille ou en kot.

#### 4.3.2. Les pistes

Dès l'admission, l'équipe travaille avec le jeune et sa famille ce que sera « l'après Chenal ». L'évaluation suite à l'expédition est un moment important qui permet à l'équipe de redéfinir quelques pistes de travail. C'est un exercice de projection difficile pour les jeunes qui se situent souvent dans l'ici et maintenant. Ces pistes tiennent compte du milieu familial, de la scolarisation, de l'intégration sociale et des relais existants.

### **4.4. Accompagnement du jeune dans la construction de son projet**

De la 9<sup>ème</sup> semaine au terme du 4<sup>ème</sup> mois, l'équipe accompagne le jeune dans la construction de son projet. Une aide ponctuelle est donnée au jeune en vue de lui permettre d'atteindre ses objectifs et mettre en place des relais pour l'avenir. Concrètement, l'équipe apporte son soutien au jeune et à la famille dans les domaines suivants :

- Administratif (démarches, CPAS, mutuelle, ...).
- Gestion du quotidien (gestion temps, budget, espace, santé, recherche logement, gestion des relations).
- Scolaire et professionnel (inscription, orientation, aide scolaire, ...).

- Tâches ménagères (courses, lessive, nettoyage, ...).

Pour ces démarches, un rythme minimum de rencontre hebdomadaire entre le jeune et un éducateur maintient un lien qui donne au jeune l'occasion de parler de ce qu'il vit de positif ou de difficile. Ces rencontres ont lieu via des démarches administratives, des moments informels, la pratique d'un sport, une journée d'évaluation collective, ... Durant cette période, des entretiens psychosociaux avec le jeune et sa famille peuvent avoir lieu à la demande et offrent l'occasion aux intéressés d'être soutenus par rapport aux objectifs fixés. Le jeune vit en famille ou est suivi dans un kot autonome. Dans les deux cas, l'équipe reste très présente (voir projet pédagogique global).

## **5. Repères pédagogiques**

### **5.1. La confiance en soi**

Les adolescents en difficulté confrontés à une succession d'échecs ont perdu confiance en eux. La réalisation d'un projet de sport-aventure doit surtout leur permettre d'accroître leur capital confiance et de restaurer leur image à leurs propres yeux et par rapport au monde extérieur. A cet effet, l'état d'esprit au sein de l'équipe est primordial dans le souci de positiver la démarche du jeune, d'éveiller et de maintenir sa motivation.

En pratique, l'équipe est surtout attentive à ce que les jeunes construisent des projets réalisables. Si un projet doit être modifié ou ne pas aboutir, il est important de pouvoir analyser les raisons qui ont fait que le but n'a pu être atteint.

### **5.2. La confiance dans l'adulte**

Dans le contexte particulier du sport-aventure, un nouveau mode de relation se crée. L'éducateur n'est pas spécialement celui qui est sur son piédestal et qui « sait » : il va découvrir de nouveaux sports, comme le jeune. Il y a donc un échange plus équilibré au niveau du donner et du recevoir entre le jeune et l'éducateur. Il peut aussi y avoir une tierce personne, spécialisée dans la discipline qui, elle, détient un certain savoir pratique et théorique. En effet, la sécurité de chacun peut être en jeu et les consignes du spécialiste doivent être respectées scrupuleusement. Les jeunes découvrent aussi un autre rapport à la règle. Cette triangulation apportée par la présence d'un spécialiste permet au jeune et à l'éducateur de se retrouver dans une situation de partenariat. Toute la subtilité de

l'éducateur consiste à vivre cette complicité accrue en sachant rester « le garant de la poursuite de l'objectif ». Cette confiance bien gérée a des répercussions sur le travail pédagogique.

### **5.3. Les relais**

L'expérience vécue au Chenal doit servir à construire des relais relationnels. Rechercher et créer une relation avec le jeune ne sont pas une fin en soi. L'idée essentielle est d'amener le jeune à nouer une relation qui peut rester une référence pour lui dans la durée. Afin de gérer au mieux ce relais, après les 8 semaines de prise en charge, un travail se poursuit durant 2 mois en collaboration avec d'autres services, la famille et les personnes ressources pour le jeune. La recherche d'une personne ressource (tuteur de résilience) dans l'histoire ou dans le milieu de vie du jeune est capitale afin de lui permettre de s'appuyer sur des adultes de confiance pour grandir et se structurer.

### **5.4. Fonctionnement participatif**

A l'intérieur des quelques balises posées dès le départ, l'organisation du séjour se nourrit aussi de la participation de chaque jeune et des membres de l'équipe. Une telle pratique permet de responsabiliser les jeunes. C'est aussi une manière de les amener à jouer leur rôle de citoyen. En proposant au jeune de participer à un projet, c'est avant tout le reconnaître en tant que sujet, acteur incontournable du projet. De l'élaboration à la réalisation du projet en passant par l'organisation au quotidien et les règles de savoir-vivre, ceci se fera si possible avec le jeune. En effet, les jeunes sont impliqués dans les décisions au cours des réunions. Ils sont dès lors plus motivés et d'autant plus fiers de leur mise en application.

### **5.5. La diversification des sports**

Dans les sports choisis, l'interaction entre partenaires est exclusivement coopérative. La caractéristique de ces sports coopératifs est d'engager une implication corporelle et relationnelle intense, vécue sur le mode du défi par rapport à soi-même et non en concurrence par rapport aux autres. Les sports pratiqués sont diversifiés afin de permettre à chacun de se trouver selon ses aptitudes particulières. Suivant le sport pratiqué, les rôles d'aidant et d'aidé peuvent être joués par des acteurs différents. Cela donne l'occasion à chacun de se faire une place dans le groupe ; cela permet aussi une reconnaissance des complémentarités nécessaires pour la dynamique du groupe. C'est dans la différence que l'on trouve la richesse d'un groupe.

### **5.6. Travail psychosocial avec les familles et les jeunes**

#### **A. Avec les familles**

L'approche du jeune est faite en l'intégrant comme acteur dans un système. La famille du jeune est donc impliquée dès le départ dans le processus de travail.

Le pôle psychosocial organise des entretiens avec la famille et/ou le jeune. Certains entretiens se font en co-intervention à la demande d'un éducateur.

Dès le départ, le psychosocial se présente comme un service complémentaire à la prise en charge éducative. Un cadre minimum de 2 entretiens durant la prise en charge est organisé. Le psychosocial travaille principalement avec la personne demandeuse à déterminer le changement attendu. Ensuite, le rôle du psychosocial sera de dégager les ressources des intéressés en vue de trouver avec eux des solutions aux problèmes amenés.

## B. Avec les jeunes

- Le psychosocial organise ou participe à des activités avec le groupe afin de créer l'accroche avec le jeune dans un autre contexte que celui des entretiens.
- Le jeune participe à des entretiens individuels avec le psychosocial.
- Les entretiens viseront dans un premier temps à aider le jeune à se fixer un ou deux objectifs. Le second temps a pour but d'aider le jeune à atteindre ses objectifs en améliorant la manière dont il a déjà tenté de les atteindre et en cherchant à développer d'autres pistes. Enfin, le point est fait sur ce qui a changé, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.
- Le vécu au quotidien au Chenal est aussi utilisé comme point de départ à l'organisation d'entretiens en co-intervention avec le psychosocial et l'éducateur, à la demande de l'éducateur

## **6. Outils**

### **6.1. Réseau professionnel**

Afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés et surtout de permettre au jeune de réaliser ses projets, il est important que l'équipe ait une bonne maîtrise du réseau professionnel de la région et du lieu de vie du jeune. Une collaboration active et étroite doit être entretenue avec les écoles, les AMO, les centres de guidance, les écoles de devoirs, les maisons de quartier, les clubs sportifs, ...

Avec les AMO en particulier, afin de permettre au jeune de s'insérer au sein d'une AMO, il peut être accompagné par un éducateur du Chenal lors d'activité de l'AMO, celle-ci peut être invitée lors d'activités organisées par le Chenal ou des activités organisées en synergie... Un éducateur est plus spécifiquement responsable de développer des contacts avec ce réseau.

## **6.2. Des experts sportifs extérieurs**

Au niveau sportif, l'équipe veille à constituer une liste de personnes ressources compétentes dans le domaine sportif et intéressées par le projet. Il est en effet préférable d'avoir des experts sportifs extérieurs à l'équipe ; cela permet à l'éducateur de vivre les activités sur le même plan que les jeunes. Ces personnes permettent aussi une ouverture vers l'extérieur.

## **6.3. Réunions**

Des réunions journalières rassemblent les jeunes et les membres de l'équipe. Ces moments sont très utiles pour arrêter les choses et faire le point avant de continuer. Des écrits laissent une trace au niveau du contenu. Avec le temps, les jeunes apprendront à gérer une réunion (animation, ordre du jour, prise de notes, rapport, etc...).

## **6.4. Rapport**

Il y a un rapport à la fin du suivi. Celui-ci reprend l'ensemble du travail et fera part des observations et des pistes dégagées. Une information écrite sur l'expédition sera également envoyée au mandant afin de le tenir au courant. En cas de difficulté ou de question d'orientation à donner au travail, d'autres contacts (rapports circonstanciés, demandes...) peuvent lui parvenir.

## **6.5. Règles de vie (voir en annexe)**

# **7. Moyens**

## **7.1. L'équipe**

Au sein de la fonction éducative, les rôles se partagent de la manière suivante : 1 chef éducateur et 3 éducateurs garants.

## **7.2. Scolarité**

Nous nous inscrivons dans le cadre du décret du 30/06/98 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discrimination positive art. 30.1° et art. 31.

## **7.3. Un lieu d'accueil**

La maison peut facilement accueillir chaque jour ces jeunes et les héberger lors des séjours de vie en communauté. La maison est bien localisée afin de leur permettre d'aller au-delà de leur

quotidien. Pour cela, ils ont besoin de calme, de sérénité et d'espace d'évasion. Ce lieu est desservi par des moyens de transports en commun relativement proches.

Quant à l'espace interne, il est assez vaste afin de ne pas être un réceptacle de tension d'une part et de laisser une bulle privée à chacun d'autre part. Mis à part les lieux habituels comme le séjour, le coin repas, la cuisine, les 5 chambres et les salles de bains, la maison comprend aussi une salle de sport, une pièce d'étude, des pièces polyvalentes et un grand espace vert à l'extérieur. Un éducateur est responsable du maintien de l'ordre et du respect de la maison.

#### **7.4 Les expéditions**

Des expéditions autour de différentes disciplines sportives (randonnée, VTT, canoë) sont au cœur du projet. Elles permettent au jeune, encadré par une équipe éducative, de préparer, mener à bien et évaluer un projet dans une dimension de groupe.

#### **7.5. Matériel sportif**

Au niveau du matériel sportif, le centre est équipé d'un minimum de base. Ce minimum comprend des vélos, du matériel de musculation, du matériel de randonnée, du matériel d'escalade et du petit matériel nautique. Un éducateur est responsable de la maintenance de ce matériel.

#### **7.6. Transport jeunes**

Une navette est organisée matin et soir en minibus au départ et vers les gares de Nivelles et Braine-le-Comte.